

Politique de Prévention des Risques Professionnels

LEVANTINA, INGENIERÍA Y CONSTRUCCIÓN S.L., en tant qu'entreprise du BTP au niveau international, consacrée à la construction de grandes infrastructures de génie civil et d'ouvrages d'art, est conscient de l'importance d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs, la préservation des emplois et la continuité de l'entreprise.

Cette politique est définie à partir du principe fondamental de protection de la vie, de l'intégrité et de la santé de toutes les travailleuses et tous les travailleurs, à la fois les siens et ceux des sociétés collaborant, ainsi que du soin de l'environnement et du milieu de travail. Établissant les suivants

Engagements

Éviter les accidents du travail. Disposer, pour ce faire, des moyens et mesures nécessaires pour les prévenir.

Intégration de la prévention. Désigner la chaîne de commandement comme la responsable de la prévention des risques professionnels.

Établir la priorité de la **prévention des dommages** et de la détérioration de la santé **sur l'activité productive**.

Investissement. L'investissement en sécurité est rentable, il améliore la qualité, augmente la productivité et épargne des coûts.

Respect des exigences légales. Identifier, divulguer et assurer le strict respect des lois, règlements et normes nationaux et internationaux relatifs à la sécurité et la santé au travail qui seront applicables à l'entreprise et aux projets et travaux à exécuter, ainsi que de tous ceux souscrits par l'entreprise.

Formation. Former et motiver le personnel, optimiser ses capacités et encourager son sens des responsabilités.

Participation. Favoriser une forte participation des employés et des personnes travaillant au nom de l'organisation dans le développement du Système de Gestion de Prévention.

Communication et consultation. Mettre en place les procédures de communication et consultation nécessaires avec les travailleurs.

Amélioration continue. Promouvoir et maintenir l'amélioration continue du système de gestion de la prévention, des processus et de la performance liée à la sécurité et à la santé, des résultats des audits, de l'analyse des statistiques et des données, des actions correctives et préventives, et par autres sources d'amélioration.

La direction assume l'engagement d'assurer que cette politique soit comprise, appliquée et maintenue, en fournissant les ressources nécessaires.

Il relève de la responsabilité de toute l'organisation de respecter ce qui est établi dans le Plan de Prévention, ainsi que les fondements définis dans la présente Politique, qui doit constituer le cadre de référence pour établir et réviser périodiquement les objectifs de l'entreprise à tous les niveaux dans le but d'assurer l'efficacité et évaluer la performance du Système de Gestion de la Prévention.

À ces fins, la Direction a fait appel à un Service de Prévention extérieur et elle a constitué parallèlement le Service de Systèmes Intégrés de Gestion, qui comprend la Prévention des Risques Professionnels, conformément à ce qui est établi par le RD 39/1997. La Direction délègue au Directeur du Service des Systèmes Intégrés la mise en place et la vérification du respect du système de Gestion de la Prévention, tâche pour laquelle il a l'autorité et l'indépendance nécessaires.


Direction de
LEVANTINA, INGENIERIA Y CONSTRUCCIÓN, S.L.
Septembre 2012

